

Tournoi Interclubs 2019

Samedi le 30 mars



ENDROIT

Centre Communautaire Aquinois

5925, avenue Pinard

Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1B7

HORAIRE

Accueil : 9h30

Partie 1: 10h30

Partie 2: 14h00

CONTINGEMENT

215 joueurs

COÛT D'INSCRIPTION

20\$ par personne

Légère collation, jus et café seront fournis. N'oubliez pas votre tasse !

INSCRIPTION

La fiche d'inscription accompagnée **d'un chèque par club** libellé à l'ordre de «**FQCSF-Jeunes**» et daté du jour de l'envoi, doivent être expédiés à :

Maxime Chaput
996, rue Einstein # A
Repentigny, Qc J5Y 3Z1

Téléphone : (514) 265-6811

La fiche d'inscription peut être transmise par Internet à l'adresse courriel «poirot2900@hotmail.com» et le chèque mis à la poste à l'adresse ci-haut.

Date limite de mise à la poste : 9 mars 2019

En cas d'annulation, le coût d'inscription sera remboursé si vous avisez Maxime Chaput par courriel ou téléphone au plus tard mercredi le 27 mars 2019 à 20h00.

ITINÉRAIRE

En provenance de Montréal :

Prendre la sortie 128 (Av. Pinard) de l'autoroute 20.
À la première intersection, tourner à gauche (en direction nord) sur Pinard.

En provenance de Québec :

Prendre la sortie 128 (Av. Pinard) de l'autoroute 20.
Tourner à gauche (en direction nord) sur Pinard.

INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

Le jour du tournoi, contactez Lucie Dion au (581) 305-1217 pour tout retard, empêchement ou autre raison de dernière minute.

Règlements

Quelques articles des « Règlements de tournois » du CPR à considérer (révision de janvier 2019) :

2. Le club gagnant est celui dont les joueurs, collectivement, se sont le plus rapprochés de la « perfection atteignable ».
4. Les joueurs jouent individuellement, mais leurs points sont attribués à leur club.
5. Les parties du tournoi interclubs sont homologuées comme des parties de tournoi.
16. Tout calcul se fait à partir de la moyenne actuelle à la Fédération (celle du dernier classement), sauf dans les cas suivants :
 - Les joueurs non classés ayant une moyenne : le calcul se fait à partir de cette moyenne.
 - Les joueurs non classés n'ayant pas de moyenne mais ayant quelques parties jouées depuis le dernier classement officiel : le calcul est basé sur la moyenne provisoire inscrite au fichier « Au fil des tournois », version la plus récente disponible.
 - S'il est impossible d'établir une moyenne selon les méthodes ci-dessus indiquées, le joueur en question peut participer à l'Interclubs, mais il n'est pas tenu compte de ses résultats dans le calcul des points de son club.
17. Pour un joueur dont la moyenne actuelle (MA) est de moins de 85 %, la perfection atteignable (PA) est égale à la moyenne du joueur + 15 %.
18. Pour un joueur dont la moyenne actuelle (MA) est de 85 % ou plus, la perfection atteignable (PA) est de 100 %.
19. À partir du pourcentage obtenu dans sa partie (PO), on calcule pour chacun des joueurs, son pourcentage de perfection atteint (PPA) de la façon suivante : $PPA = (PO - MA) / (PA - MA) * 100$
 - i. Les PPA inférieurs à -100 seront ramenés à -100.
 - ii. Les PPA supérieurs à +100 seront ramenés à +100.
20. On calcule la moyenne des PPA pour chacun des clubs en additionnant les PPA de chacun de ses joueurs et en divisant par le nombre de joueurs participants.

Règles de contingentement approuvées par le C.A.

Les règles de contingentement suivantes sont fixées afin de permettre au plus grand nombre possible de clubs de participer à cette compétition :

1. Les inscriptions d'un club ne respectant pas la date limite d'inscription ne sont pas acceptées.
2. Une équipe est constituée d'un minimum de cinq joueurs pour lesquels les résultats sont considérés dans le calcul des points de l'équipe.
3. Les clubs de moins de 40 membres peuvent inscrire une équipe de douze joueurs maximum.
4. Les clubs de 40 membres et plus peuvent inscrire une équipe de quinze joueurs maximum.
5. Les clubs qui inscrivent une équipe doivent fournir un arbitre en mesure de s'acquitter de la tâche normale d'arbitrage, soit la correction de douze à quinze joueurs.
6. Tout club ayant des joueurs en attente en fournit le nombre au comité organisateur lors de l'inscription initiale. Le club conserve la gestion de cette liste d'attente. C'est sa responsabilité de faire la ou les substitutions en cas de désistement. Il lui appartient également d'informer le comité organisateur du ou des changements de joueurs dans les plus brefs délais.
7. Si le directeur d'un club n'a pas de substitut lors d'un désistement, celui-ci doit être signalé au comité organisateur en respectant le délai prescrit par celui-ci pour obtenir un remboursement des frais d'inscription.
8. Lorsque la liste des équipes et des joueurs acceptés est prête et que le comité organisateur constate qu'il y a des places disponibles, celles-ci sont offertes aux clubs qui ont inscrit une équipe de douze ou quinze joueurs. Un avis, indiquant une date limite de réponse, est envoyé par courriel. Les places libres sont comblées par tirage au sort et ajoutées à l'équipe déjà formée. Selon le nombre de joueurs ajoutés à une équipe, le comité organisateur peut, si nécessaire, demander au club de lui fournir un arbitre additionnel.
9. S'il y a dépassement de la capacité de la salle, le comité organisateur effectue un tirage au sort dans chacune des équipes ayant douze ou quinze joueurs, jusqu'à l'obtention du nombre de joueurs requis.
10. S'il reste des places, les clubs inscrits sont avisés et peuvent inscrire des joueurs supplémentaires.